

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES
ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT**

Nos références :

Au collège des Bourgmestre et Echevins de la commune d'Anderlecht

Madame, Monsieur,

Conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29/03/2018 relatif aux renseignements urbanistiques, **je vous prie de me délivrer¹ les renseignements urbanistiques pour le bien sis** (rue + numéro + boîte + étage; un bien par demande) :

Rue du Savoir, 3

cadastéré 6^{ème} Division – Section D – Numéro 0131P4P0000

et appartenant à (NOM, prénom ou dénomination et n° d'entreprise et adresse) :

Demande urgente² : non

Je joins à la présente :

A. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, **les renseignements relatifs au titre** qui s'attache à ce droit.

Ou

Si je suis une personne mandatée par le titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien, **les renseignements relatifs au titre** qui s'attache au droit réel, ainsi qu'une **copie du mandat**.

Les mandataires de justice, les notaires et les avocats sont dispensés de produire la copie du mandat.

B. **La preuve du paiement** de la redevance de **86€**, à verser sur le compte bancaire suivant : BE78 0910 1122 8686 avec la mention : RU - adresse du bien (rue + numéro).

C. Le cas échéant, **la preuve de paiement de la redevance de 172€**, (uniquement pour une **vente judiciaire**) ainsi que le document attestant de l'**urgence de la demande** (copie du jugement).

D. **Un extrait du plan** ou de la matrice cadastrale.

¹Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans les trente jours ou, lorsqu'il y a urgence, dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande complète.

²En cas d'urgence, le montant de la redevance pour la délivrance des renseignements peut être doublé. L'urgence est présumée en cas de vente judiciaire.

- E. Si je suis titulaire d'un droit réel qui a l'intention de mettre en vente ou en location pour plus de neuf ans le bien immobilier sur lequel porte ce droit ou de constituer sur celui-ci un droit d'emphytéose ou de superficie sur le bien ou une personne que ce titulaire mandate pour ce faire, **le descriptif sommaire du bien**³.

F. **Documents facultatifs**

Tout document utile pour informer l'Administration Communale sur la situation actuelle du bien lorsqu'elle n'est pas décrite dans un permis d'urbanisme récent, quant aux aménagements intérieurs et au nombre de logements exploités, au volumes et extensions du bâtiment principal, à l'aspect de la façade avant, à l'utilisation spécifique de certaines parties de l'immeuble (zone de recul et zone latérale, plateformes, bâtiment arrière, remise, atelier...), au type de commerce exploité, à l'utilisation et la destination de l'immeuble de manière générale.

Exemples :

- actes notariés tels acte de vente, acte de base et plan de division, règlement de copropriété
- baux enregistrés
- historique des compteurs Sibelga
- emails ou courriers émis par l'Administration communale, une autre administration ou toute autre personne de droit public
- plans de géomètre ou simples croquis
- photos

Coordonnées du demandeur :

*Nom : Act&Lex – notaire – 0778.859.817

*Adresse : Avenue Eugène Plasky, 144/1 – 1030 Schaerbeek

*Adresse électronique : gr@act-lex.be

*Téléphone : 02/738.07.77

GSM : /

Fax : /

**Informations obligatoires pour que la demande soit considérée comme complète.*

J'accepte que les renseignements urbanistiques me soient également adressés par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessus : oui

Date : Le 28 mars 2024

Signature du demandeur : pour le notaire,



³Le descriptif sommaire est constitué d'une description littérale et d'un ou de plusieurs croquis ou plans, l'ensemble de ces documents devant refléter parfaitement la situation de fait du bien. Il peut se limiter à une description littérale dans le seul cas où celle-ci suffit à comprendre parfaitement la situation de fait du bien. Il peut être accompagné d'un reportage photographique légendé et indiquant les différents endroits de prise de vue.

Le descriptif sommaire est daté et signé par son auteur et comprend au moins les éléments suivants :

- l'adresse exacte du bien décrit ainsi que le numéro de la ou des parcelles cadastrales + dénomination du bien (par exemple : le bien mis en vente est l'appartement n°6 au deuxième étage et la cave n°6 au rez-de-chaussée)
- la destination ou l'utilisation de chaque construction ou partie de construction lorsque leur destination ou utilisation diffèrent ;
- le nombre d'unités de logement incluses dans le bien et leur répartition ;
- le nombre d'emplacement de stationnement

Lorsque le bien visé par le demande est constitué de plusieurs constructions, chaque construction est décrite distinctement